

La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Avril 2021 - N°258



INTERVIEW CATHERINE DEROCHE

PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES
AFFAIRES SOCIALES DU SÉNAT

GESTION DE CRISE : TIRER LES LEÇONS

DOSSIERS

Relocalisation des produits de santé

Télétravail

Automobile

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations

Missions

Élections



BnF : Bibliothèque nationale de France

ÉDITEUR

François-Xavier d'Aillères
Tél. 01 55 62 68 51
Fax 01 55 62 68 76
fxdailleres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

JOURNALISTES

Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com
Isabelle Souquet
isouquet@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directeur de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 56
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Tim Shepherd
Antonello Sticca
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92859 Paris La Défense cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION

Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE

Antonello Sticca

Édito

Quel avenir pour le télétravail ?

Le télétravail ne fait pas partie de la culture du management à la française, attaché à son pouvoir de contrôle. A cet égard, la crise sanitaire est venue bouleverser les pratiques, agissant comme un accélérateur sans précédent. En temps normal, ce sont 3 à 7 % des salariés qui travaillent totalement ou partiellement à leur domicile. Lors du premier confinement, ce chiffre a culminé à 25 % pour se stabiliser aujourd'hui autour de 20 à 22 %. Mis en place dans l'urgence avec les moyens du bord, le télétravail s'est peu à peu structuré. Difficile désormais pour une entreprise d'affirmer que ce mode d'organisation ne fonctionne pas et d'afficher une opposition de principe.

Ce long épisode a permis de mettre en lumière les avantages du télétravail à grande échelle : gain de temps pour le salarié et bénéfices pour l'environnement grâce à une réduction drastique des déplacements, productivité identique voire améliorée. Bien sûr, tout n'est pas idyllique : le risque d'isolement et de souffrance est réel pour certains, vie professionnelle et vie privée deviennent poreuses, le collectif a tendance à se diluer. Enfin, de nombreux salariés ne peuvent pas travailler de chez eux en raison des fonctions qu'ils occupent.

Toutefois, l'intensification du télétravail n'est pas un feu de paille qui va s'éteindre avec l'épidémie. De longs mois de travail à domicile ont donné de nouvelles habitudes et conquis nombre de salariés réticents.

Les entreprises vont devoir redessiner le territoire du travail autour d'un espace lieu qui n'est plus unique. Elles ne doivent toutefois pas se contenter de réaménager les mètres carrés ou de rechercher le juste équilibre entre présentiel et distanciel, mais bien garder à l'esprit que tous les salariés ne sont pas égaux devant le télétravail et n'ont pas forcément les mêmes attentes. Ce nouveau territoire ne doit pas être délimité autour de frontières tracées arbitrairement mais s'envisager plutôt comme un terrain à défricher avec les salariés et les représentants du personnel.

L'extension du télétravail est aussi un défi pour les pouvoirs publics. Si le choix a été fait de renvoyer à la négociation, le législateur aurait toutefois intérêt à se pencher sur de nécessaires évolutions du droit du travail. Le risque accru de contentieux est réel, avec un renforcement des revendications liées à la prise en compte des frais ou bien encore à l'allègement du contrôle du temps de travail. Inventer le travail de demain relève aussi de choix politiques. ●



Florence Mehrez

Rédactrice en chef d'actuEL-RH, groupe Lefebvre Dalloz

NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL, NOUVELLES URGENCES POUR LE DIALOGUE SOCIAL

Maud Stéphan, déléguée générale de l'association Réalités du dialogue social



Le parcours professionnel est loin d'être un long fleuve tranquille

Le travail se transforme de manière diffuse, profonde et protéiforme. Cela s'illustre, sur un plan objectif, par l'évolution des contrats (CDI, CDD, intérim, ...) et des statuts (salarié, non salarié, travailleur autonome, coopérateur). Sur le premier point, si près de deux tiers des actifs bénéficient d'un CDI, un sur dix est aujourd'hui recruté en CDD ou en intérim, soit le double d'il y a trente ans¹. Sur le second point, le travail indépendant poursuit sa montée en puissance avec la percée des micro-entrepreneurs qui totalisent 1,7 million de personnes en 2019, soit près de la moitié des indépendants. Pour autant, le nombre de travailleurs des plateformes qui attire actuellement toutes les attentions médiatiques, politiques et désormais syndicales, demeure à une portion congrue des actifs, estimée entre 60 000 et 80 000. Ce n'est pas tant leur ampleur que les liens juridiques qui posent question et qui brouillent les frontières de l'entreprise, celle-ci devant gérer ce type de ressources humaines avec des contrats rattachés au droit commercial et non du travail.

Enfin, les transformations du travail se posent, de façon plus subjective, en termes d'organisations (temps, lieux...) en lien avec les changements technologiques et d'aspirations. Les travailleurs, dont les jeunes, mais pas seulement, expriment aujourd'hui des attentes différentes d'hier avec une recherche très forte

de sens et d'accomplissement ainsi qu'un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Sans oublier leurs engagements sociétaux qui se manifestent aux côtés de leur activité professionnelle mais aussi parfois dans leurs espaces de travail venant bousculer, voire presser les entreprises sur certains sujets comme la transition écologique ou la solidarité.

La pandémie covid-19 crée de nouveaux soubresauts

En mars 2020, le télétravail et les échanges virtuels se sont imposés au plus grand nombre², initiés comme novices. Ils ont conduit à repenser tous les systèmes d'organisation du travail, de management des équipes et des processus de gestion et de développement des compétences des collaborateurs. La crise sanitaire a mis en lumière plusieurs aspects au premier rang desquels les problématiques de sécurité et de santé. Le télétravail montre ses limites avec un rythme accru et une complexification des échanges à distance, aux conséquences potentiellement lourdes sur la santé psychique des salariés, liées à l'isolement, au manque d'interactions, au danger de décrochage professionnel, et physique (gênes de type maux de tête, picotements des yeux, fatigue oculaire...) dues au temps d'exposition aux écrans digitaux en augmentation de 2 à 3 heures par jour. Les collectifs de travail sont mis à l'épreuve d'autant plus dans un environnement anxiogène créé par la succession des confinements et couvre-feux. La pandémie met effectivement en exergue l'enjeu vie professionnelle - vie personnelle, tout particulièrement pour les aidants familiaux, sans oublier le sujet des violences intrafamiliales qui frappe à la porte des professionnels RH. Toutefois, la dématérialisation peut aussi s'avérer utile, paradoxalement en renforçant les liens avec les salariés ; les outils numériques permettent de s'adresser directement à une audience plus large

et dispersée. Nombre d'entreprises ont ainsi expérimenté des réunions de direction auprès de tous les salariés ou mené des enquêtes, notamment en sortie de confinement, pour sonder leurs collaborateurs sur leurs préoccupations et sur la façon dont ils se sentaient. C'est également vrai pour certaines organisations salariales qui ont pu rassembler davantage d'affiliés et de salariés grâce à la visioconférence.

Des objets de dialogue social s'imposent pour mieux construire l'après

Autres composantes révélées par le nouveau contexte pandémique et de travail que les partenaires sociaux jugent intéressantes : la prise de conscience du rôle du collectif, une propension plus grande à la confiance et l'autonomie, une réflexion sur la place de l'Homme au travail et sur la solidarité. Autant de sujets apportés à la table des négociations. Dès l'été 2020, le télétravail s'est imposé tant au niveau national, avec la signature en fin d'année d'un ANI, qu'à celui des entreprises³ anticipant une fin plus rapide de l'état d'urgence sanitaire qui se substitue à tout accord de télétravail. Toutefois, d'autres urgences de dialogue social se dessinent : la démarche QVT avec un curseur replacé sur la santé et la prévention ; le droit à la déconnexion ; l'accompagnement des aidants-familiaux ; l'environnement du travail avec l'usage du site et des tiers-lieux. Bref, un programme dense et varié pour les partenaires sociaux en vue d'accompagner les collaborateurs dans leur parcours professionnel et favoriser les conditions de performance de l'entreprise.

¹ Données 2016 – source France Stratégie

² 25 à 35 % des actifs en télétravail à 100 % lors du 1er confinement

³ 1000 accords télétravail signés ou en cours entre mars et début octobre 2020 contre 2000 entre octobre 2017 et fin 2018

Sommaire

Avril 2021

4

Interview

Catherine Deroche

Sénatrice de Maine-et-Loire,
présidente de la commission
des affaires sociales du Sénat
« Gestion de crise :
tirer les leçons »



6 L'urgence sanitaire, c'est aussi relocaliser la fabrication de produits de santé

7 Renouer avec nos savoir-faire d'excellence.

Agnès PANNIER-RUNACHER

8 Agir pour notre indépendance sanitaire. Maxime MINOT

10 Souveraineté sanitaire : le pari géopolitique de la France et de l'Europe est en train d'être relevé. Coralie DUBOST

11 Gagner notre souveraineté sur les médicaments.

Philippe BERTA

12 Indépendance pharmaceutique : un test positif pour l'Union Européenne. Laurence HARRIBEY

13 Repenser l'approvisionnement de la matière première, la fabrication et la distribution de produits de santé essentiels. Carole BUREAU-BONNARD

14 Quel avenir pour le télétravail ?

15 Le télétravail, la réponse à la crise ? Éric PAUGET

16 Une évolution inéluctable. Pierre MOREL-À-L'HUISSIER

18 Le très haut débit, condition de mise en œuvre du télétravail, pour un nouvel essor de nos campagnes. Fabien GOUTTEFARDE

19 Le télétravail ouvre autant d'opportunités qu'il n'induit de points de vigilance.

Michel CANEVET

20 Faciliter le retour des familles et l'installation des néoruraux.

Patrick CHAIZE

21 Télétravail : une véritable révolution sociétale. Ludovic HAYE

22 Le télétravail :

une opportunité à

saisir pour les territoires ruraux. Édouard COURTIAL



23 Automobile : quelle transition vers la fin des moteurs thermiques ?

25 Une feuille de route enfin lisible. Damien ADAM

26 L'avenir de l'automobile, l'enjeu d'un véhicule propre et d'un nouveau modèle industriel. Marietta KARAMANLI

27 Automobile : inciter et modifier les usages.

Jean-Pierre MOGA

28 Une mobilité innovante et plus vertueuse. Jean-Marc ZULESI

29 Missions, Nominations, Élections

30 Gouvernement

34 Parlement

34 Collectivités d'Outre-mer

35 Conseils départementaux, communes, préfecture de police de Paris

36 Préfectures

39 Parti politique

39 Autres mouvements

CATHERINE DEROCHE

GESTION DE CRISE : TIRER LES LEÇONS

Catherine Deroche, sénatrice LR et désormais présidente de la commission des affaires sociales du Sénat, analyse l'épisode de crise à la fois sanitaire et économique que nous traversons. Et nous explique comment les sénateurs travaillent à préparer les suites d'une crise qui s'est installée dans la durée.

Interview réalisée par Marjolaine Koch

La vaccination pose actuellement beaucoup de questions, tant sur le plan logistique que sur le plan des vaccins à privilégier. Comment jugez-vous la situation actuelle ?

Après les cafouillages sur le gel hydroalcoolique et les masques, puis sur la fourniture des tenues nécessaires au personnel soignant, nous avons tenu à entendre le ministre de la Santé en décembre, puis Alain Fischer, le président du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale anti Covid-19, qui s'étaient montrés très rassurants sur la question de la gestion logistique des vaccins. J'ai naïvement cru que tout était calé à l'aube de 2021. On s'est aperçu que ce n'était

pas le cas. Avoir parlé de centres de vaccination dans un premier temps, puis s'être tourné vers les médecins, puis les pharmaciens, et maintenant on nous parle de vaccinodromes... Je ne suis pas contre les vaccinodromes mais ces tergiversations semblent avoir provoqué un désengagement des médecins : ils se sentent démunis, reçoivent peu de doses, doivent déprogrammer des rendez-vous. Les choses s'améliorent et s'accélèrent mais l'on reste très en retard par rapport à la population.

Ensuite, les turbulences sur l'Astra Zeneca ont provoqué un trouble également. Le Gouvernement n'en est pas responsable, mais cela a perturbé l'organisation de la vaccination. Maintenant, il faut parvenir à atteindre un seuil de personnes vaccinées pour

faire baisser les courbes. Le variant très contagieux a actuellement tendance à annihiler cet effet, il faut donc vacciner le plus vite possible le plus grand nombre de personnes. En ce sens, c'est très bien que les critères, complexes, soient peu à peu remplacés par un simple critère d'âge. Notre stratégie était un peu complexe, elle poussait à se demander si c'était une manière de gérer les pénuries de doses. Cela semble désormais derrière nous.

Comprenez-vous que l'exécutif ait autant tardé à provoquer un reconfinement, et même qu'il ait établi une version allégée du premier confinement ?

Je ne jette pas la pierre au Président Macron de ne pas avoir reconfiné comme en mars 2020 : c'est facile de refaire l'histoire a posteriori. Cette situation est très compliquée à vivre pour certains. Néanmoins, ces mesures de restriction des libertés dépendent de la tension des services de réanimation. Il y a un épuisement chez les personnels soignants, certains services ne fonctionnent pas faute de personnel. Il faut atteindre 50 % de la population vaccinée pour pouvoir à nouveau lâcher un peu de lest, il faut atteindre ce seuil le plus vite possible.

Ensuite, il y a aussi eu des erreurs de communication : nous ne savions plus quel était le nombre réel de lits disponibles. Annoncer 10000 lits en octobre puis les réannoncer maintenant, ce n'est pas possible. Je souhaite que nous refassions les comptes avec la commission des Affaires sociales. La Cour des comptes doit aussi préparer un rapport sur les lits de réanimation, je souhaite connaître la réalité des chiffres puisqu'aujourd'hui, on ne sait plus où est la réalité. Le manque de constance dans les propos officiels a provoqué une gêne et jeté le discrédit.

Certains pays disposent déjà d'autotests, ils peinent à arriver en France : pourquoi ?

Nous sommes effectivement en retard par rapport à d'autres pays. Après nous avoir dit qu'il était compliqué de savoir bien porter un masque, voilà que l'on nous ressort le même argument pour nous expliquer qu'il n'est pas facile d'utiliser un autotest ! Mais si à un moment les gens doivent avoir des contacts, et malgré leur fiabilité limitée comme tout dispositif de ce type, je reste favorable aux autotests.

Dans le rapport que vous avez co-écrit au nom de la commission pour l'évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies, vous relevez que l'arsenal disponible a été plutôt négligé : c'est-à-dire ?

Il existe des conseils, des agences, Santé publique France, des sociétés savantes... Pourtant, le Président de la République a choisi de former un conseil scientifique en mars 2020 seulement et le Premier ministre a mis en place une cellule de crise interministérielle. Cela nous a donné l'impression qu'il existait des outils, mais que tout était très cloisonné. Il faut un opérationnel qui dès le départ, enclenche tout. Les ARS ne sont pas destinées à prendre en charge la logistique, on leur en a beaucoup demandé. Dans cette crise, l'échelon départemental a été déterminant. Les délégations départementales des ARS ont travaillé en proximité avec les préfets, c'est cet échelon qui a fonctionné et qu'il faut renforcer.

Comment ?

Il n'est pas question de leur donner plus de moyens, mais de mieux répartir les effectifs des ARS régionales. Il serait intéressant de réfléchir à la manière d'offrir plus de souplesse et de réactivité aux délégations départementales, pour qu'elles prennent en charge les questions liées aux EHPADs, pour interagir avec les préfets et sous-préfets... on a manqué d'agilité, il faut casser la tatillonnerie administrative.

Plus généralement, vous vous êtes penchée sur les problèmes de gestion générés par une pandémie...

Les conclusions de notre rapport tiennent toujours. Et nous avons noté un fait intéressant : les Français établis hors de France ont un système hyper réactif en cas de crise, duquel nous pourrions nous inspirer. Un délégué interministériel devient le pilote et se trouve chargé d'actionner les rouages. Certains professionnels sont ulcérés par les circulaires qui se contredisent. Sur mon territoire, un centre de vaccination avait des commandes de seringues qui ne correspondaient pas au nombre de doses dans les flacons, à cause de ce type de circulaire.

Vous avez reçu Ran Balicer, le « conseiller Covid » du Gouvernement israélien, pays qui se démarque par sa rapidité d'exécution dans la vaccination : que vous a-t-il appris ?

Tout d'abord, il nous a confirmé que le vaccin offrait six mois d'immunité certaine. La stratégie d'Israël a été de vacciner rapidement tout en maintenant les règles sanitaires en vigueur : masque, gel hydroalcoolique... Même si Israël ne compte que 9 millions d'habitants, la manière dont le pays s'est organisé en temps de crise est un bel exemple de réussite. La vaccination a eu lieu sur une période durant laquelle le confinement était très strict. Il a été maintenu jusqu'à ce que le taux de vaccination soit suffisant. Je souhaite que nous puissions réentendre Ran Balicer, et élargir notre exploration à d'autres pays très divers dont

« La Cour des comptes doit préparer un rapport sur les lits de réanimation, je souhaite connaître la réalité des chiffres puisqu'aujourd'hui, on ne sait plus où est la réalité. Le manque de constance dans les propos officiels a provoqué une gêne et jeté le discrédit »

les stratégies ont été tout à fait différentes. Le groupe d'amitié France-Allemagne a prévu de faire un point avec son homologue allemand prochainement, la comparaison européenne est d'ailleurs intéressante. Mais plus loin, Taïwan ou le Vietnam sont habitués à gérer des crises, des virus : nous gagnerions à apprendre des autres.

Comment le Sénat va-t-il continuer à suivre la gestion de la pandémie ?

Chaque groupe se penche sur une série de questions cruciales en lien avec l'épidémie : la relance du domaine culturel, la place des territoires dans une gestion de crise sanitaire, effectuer des comparaisons avec d'autres pays pour imaginer des solutions plus efficaces... Notre groupe a lancé une mission sur la précarisation de certains publics. Le groupe socialiste, de son côté, étudie l'impact de la crise sur les jeunes, de la petite enfance à l'entrée dans l'âge adulte. Le groupe centriste, de son côté, a une mission spécifique sur les étudiants. Nous travaillons à la fois sur la gestion sanitaire et sur les conséquences de cette crise sur l'économie de notre pays, mais aussi sur la culture et l'éducation, et comment cela touche les différentes générations. ●

TRIBUNES

L'URGENCE SANITAIRE, C'EST AUSSI RELOCALISER LA FABRICATION DE PRODUITS DE SANTÉ



Les difficultés d'approvisionnement et les risques de rupture de médicaments ont battu, l'année passée, tous les records. L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a comptabilisé 2 400 cas de tensions d'approvisionnement et de risques de rupture de commandes (pour 1 500 en 2019 et 44 il y a dix ans). Pour l'exemple, la demande pour certains produits d'anesthésie a atteint 2 000 % au moment de la « première vague » du coronavirus au printemps dernier.

Si cette mise à nu s'est faite à la lumière crue de la pandémie, elle dévoile les faiblesses de la France et de l'Europe en la matière. La fabrication de 80 % des principes actifs des médicaments se fait aujourd'hui hors d'Europe, essentiellement en Asie.

Pierre Luzeau, le président de Seqens, l'un des leaders français de la chimie fine pharmaceutique, a détaillé dans l'Usine Nouvelle les critères qui devraient présider au choix des relocalisations : « le niveau d'intérêt thérapeutique, l'existence de pénurie, l'absence de production en Europe et la possibilité de développer une production avec des technologies propres ». De son côté le Leem (les Entreprises du médicament), a mené avec l'ANSM une étude pour établir « une cartographie des médicaments produits en France et définir les médicaments stratégiques ».

Pour soutenir ces relocalisations, le G5 Santé, qui fédère les grands laboratoires indépendants français, propose des pistes complémentaires : tenir compte des lieux de production et des investissements dans la politique de fixation des prix des médicaments ; un moratoire sur les baisses de prix des produits à fort enjeu d'indépendance sanitaire ; et la création d'une clause de fabrication « made in Europe » dans les appels d'offres, en particulier pour le marché hospitalier.

Plusieurs projets ont été engagés en France ces derniers mois, fondés sur le développement de petites unités et de flux à réintégrer chez des spécialistes de la chimie pharmaceutique, en s'appuyant sur le tissu industriel existant. Des voix s'élèvent aussi pour créer un cadre fiscal vertueux, via notamment la création d'un suramortissement spécifique à l'outil industriel basé en France, un « crédit d'impôt production ». Des outils pour tendre vers une « souveraineté sanitaire » de la France.

Isabelle Souquet

RENOUER AVEC NOS SAVOIR-FAIRE D'EXCELLENCE

Agnès PANNIER-RUNACHER

► Ministre déléguée à l'Industrie



La santé n'attend pas, la relocalisation de la fabrication des produits de santé non plus. Entre 2005 et 2015, la part de marché mondiale de la France en production de produits de santé a été divisée par deux. Symbole de ce recul, la dernière usine de fabrication du principe actif du paracétamol en France a fermé ses portes en 2009. Nous sommes ainsi passés de la première place de producteur européen en matière pharmaceutique à la quatrième place.

Si la crise sanitaire a éclairé d'une lumière crue nos vulnérabilités, elle a aussi renforcé nos convictions : il n'existe pas de pays résilient, capable de protéger sa population, sans une industrie forte. Près de 80 % des principes actifs thérapeutiques consommés en Europe

répare pas en trois ans trois décennies de désindustrialisation. Face à l'urgence et pour regagner notre indépendance stratégique, nous avons mis en place de nombreuses mesures à court terme.

Les premiers résultats obtenus dans le cadre du conseil stratégique des industries de santé de juillet 2018 sont encourageants, mais nous devons aller plus haut, plus vite et plus fort.

En juin 2020, nous avons ainsi mis en place un premier appel à manifestation d'intérêt (AMI dit « Capacity building ») pour renforcer nos capacités de production, notamment dans la fabrication de médicaments impliqués dans la prise en charge des patients atteints de la COVID-19. Cet AMI a rencontré un très grand succès et 17 projets ont été sélectionnés pour plus de 160 millions d'euros d'aides.

Nous avons reconduit cet appel à manifestation d'intérêt en février dernier et nous l'avons doté de 300 millions d'euros supplémentaires. Au total, près d'un demi-milliard d'euros sont donc mobilisés à destination des industries de santé pour produire des traitements, des vaccins ou des composants qui nous permettent de lutter contre la COVID mais également de recréer des chaînes de valeur françaises.

Par ailleurs, nous avons fait de la santé un des secteurs critiques plus particulièrement soutenus dans le cadre du volet relocalisations industrielles du plan France Relance. En 2020, 39 projets industriels ont été soutenus. En outre, les travaux engagés au sein du comité

stratégique de la filière santé qui réunit l'ensemble des acteurs de la filière, grands laboratoires, PME, ETI et organisations syndicales, ont également porté leurs fruits, notamment avec la mise en place d'une Alliance française pour la bioproduction qui sera accompagnée à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros.

Il ne suffit pas d'incantations politiques ou de formules magiques pour réparer plusieurs

« Nous n'avons pas attendu la crise sanitaire pour engager une politique de reconquête industrielle ambitieuse, notamment dans le domaine de la santé. Mais on ne répare pas en trois ans trois décennies de désindustrialisation »



sont produits en Asie, 40 % des entreprises du dispositif médical en France n'ont pas d'activité de production en France et près de 40 % des médicaments commercialisés dans l'Union européenne proviennent de pays tiers.

Avec le Président de la République, nous n'avons pas attendu la crise sanitaire pour engager une politique de reconquête industrielle ambitieuse, notamment dans le domaine de la santé. Mais on ne

décennies d'abandon de nos industries de santé. Il faut investir et créer les conditions permettant à notre industrie de produire en France et en Europe. Nous nous appliquons à renouer avec nos savoir-faire d'excellence et à permettre à la France de devenir la nation européenne la plus innovante en santé. Face à la prochaine pandémie, nul ne pourra dire « nous ne savions pas ». Paradoxalement, cette crise est un aiguillon qui nous permet d'accélérer. ●

AGIR POUR NOTRE INDÉPENDANCE SANITAIRE

Maxime MINOT

- Député LR de l'Oise
- Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation



Nous avons encore tous en mémoire les déclarations du ministre de la Santé, en mars 2020, sur l'inutilité du port du masque, en réalité à cause de la pénurie, puis le revirement aussi soudain que salutaire. De même, l'échec de la stratégie vaccinale en raison du manque de doses et, plus généralement, la crise sanitaire que nous traversons a mis en lumière l'absolue nécessité de la relocalisation, en Europe, des produits de santé. Une prise de conscience bénéfique mais trop tardive au plus haut sommet de l'Etat qui ne fait qu'alimenter, à raison, la défiance de nos concitoyens à l'égard du Gouvernement, et des gouvernants, en leur capacité à mener une action publique responsable et efficace.

Les causes de ces pénuries, près de 2 400 cas en 2020, constituant un véritable risque pour nos concitoyens sont multiples et diverses et il est nécessaire de bien les cerner afin de pouvoir agir le plus efficacement possible. Tout d'abord, il y a la délocalisation, qui permet aux laboratoires pharmaceutiques de réaliser de grandes économies d'échelle, les produits de santé étant dès lors bien souvent produits hors de France. De plus, les laboratoires ont recours au principe du flux tendu : afin d'éviter les pertes et limiter les coûts, ils réduisent

au maximum les stocks alors même que la demande mondiale ne cesse d'augmenter. Enfin, le processus de concentration des productions quant à lui se développe également de plus en plus.

Avec ces trois phénomènes, au moindre problème dans une usine, il n'y a plus de médicament et un risque d'« effet domino » sur d'autres produits de santé est également encouru. La capacité des laboratoires à répondre de façon réactive à des incidents de production ou des aléas de la demande est par conséquent très fragilisée. En outre, la baisse de rentabilité de certains médicaments anciens peut pousser les laboratoires à les retirer du marché et d'autres entreprennent même des stratégies de raréfaction des produits afin d'obtenir des hausses de prix.

Face à ces différentes mesures qui favorisent les pénuries de produits de santé, il est nécessaire d'agir sur le plan européen malgré les couacs des derniers mois, mais aussi à l'échelle nationale car les mesures prises en la matière en 2012 et 2017 ont, manifestement, eu un impact limité. Or j'avais envisagé, dans une proposition de loi déposée en 2019, différentes pistes pour y répondre qui, depuis, font l'unanimité.

A travers ce texte, j'estime qu'il est urgent de relocaliser les productions de médicaments et de produits de santé en France par des dispositifs d'incitations fiscales. J'entends, également, renforcer le rôle de l'ANSM et favoriser le développement de l'éthique et de la responsabilité des entreprises pharmaceutiques en rendant public sur le site de l'ANSM, pour chaque entreprise pharmaceutique, l'historique des ruptures de ses médicaments. En outre, je propose que des mesures de publicité soient mises en œuvre pour inciter au respect des obligations incombant aux industriels s'agissant de leurs plans de gestion des pénuries. Enfin, plusieurs mesures sont détaillées afin de renforcer la distribution et l'approvisionnement

des produits de santé en période de crise.

Le Président de la République a déclaré qu'il faudra tirer toutes les leçons de cette crise dans le monde d'après. Il faudrait commencer dès maintenant. ●

« Il est nécessaire d'agir sur le plan européen, mais aussi à l'échelle nationale ; et il est urgent de relocaliser les productions de médicaments et de produits de santé en France par des dispositifs d'incitations fiscales »





Souveraineté sanitaire : le temps de la reconquête française et européenne



La pandémie de COVID-19 a révélé et exacerbé les fragilités de nos systèmes de santé, notamment le risque d'une dépendance excessive vis-à-vis de pays tiers en matière d'approvisionnement de médicaments. **Philippe Luscan**, Vice-Président Exécutif, Affaires Industrielles de Sanofi a répondu à nos questions sur les enseignements de la crise et la contribution de Sanofi.

Vous défendez une politique industrielle adaptée aux besoins des territoires et des pays. En quoi favorise-t-elle la compétitivité européenne ?

L'approche industrielle de Sanofi a précédé les discussions sur les enjeux d'autonomie sanitaire liées à la COVID-19. Grâce à notre modèle très intégré, nous avons assuré la production et l'approvisionnement de nos médicaments même au plus fort de la crise et malgré des besoins en forte hausse.

Nous avons annoncé en 2020 la création d'un champion européen des principes actifs pharmaceutiques (API) en regroupant nos activités de développement d'API avec six de nos usines européennes. Cette société, Euroapi, unique en Europe, sera l'un des premiers acteurs mondiaux et permettra de rééquilibrer la dépendance du secteur à l'égard d'autres régions du monde. C'est l'un des axes de la reconquête de notre autonomie technologique et sanitaire.

Quelles sont les autres priorités pour une meilleure compétitivité dans le domaine de la santé en France ?

Au-delà de la consolidation des principes actifs chimiques, la nouvelle autonomie stratégique passera par

l'anticipation des besoins de traitements d'avenir comme les biothérapies qui d'ici 2030 représenteront près de la moitié des besoins pharmaceutiques mondiaux, contre 20 % aujourd'hui.

Pour y parvenir, la France, déjà bien placée en matière de bioproduction, doit favoriser l'innovation et ne plus commettre les erreurs du passé où la politique du médicament se résumait à une politique de baisse des prix. Cela permettra de développer des traitements innovants, comme les anticorps monoclonaux, et de repositionner l'Europe comme région attirant les investissements et les biotechs favorisant la transformation de la science en traitements. C'est le sens de notre engagement fort dans l'Alliance France Bioproduction et le Campus Biotech Digital au sein du Contrat Stratégique de Filière.

Un autre engagement majeur est notre futur site de production de vaccins « Evolutive Vaccine Facility » et un centre de recherche dans la région lyonnaise, qui, avec le soutien des autorités françaises, renforceront notre pôle d'excellence mondiale dans la recherche et la production de vaccins. Cet investissement de plus d'un demi-milliard d'euros est un atout exceptionnel pour la France car le site s'adaptera aux

avancées technologiques dont on a vu l'importance avec les vaccins COVID.

Nous investissons également dans le domaine des petites molécules chimiques afin d'accélérer lesancements de notre portefeuille quelle que soit la modalité. En janvier, nous avons annoncé un projet ambitieux à Sisteron avec la création d'une unité Chimie entièrement digitalisée.

Quel rôle a l'Europe pour se préparer aux défis de demain ?

L'Europe doit se donner les moyens de répondre aux crises sanitaires à venir. Industriels de la santé et pouvoirs publics sont alignés sur le besoin d'installer la future autorité HERA (Health Emergencies Response Authority) annoncée par la Commission Européenne. Source de partenariat public-privé, elle aura pour objectif de planifier, coordonner et financer les investissements nécessaires en période de crise. Cela nous a manqué en 2020, il faut en tirer les leçons et avancer rapidement avec des moyens massifs. La nouvelle agence pourra ainsi soutenir la R&D de nouveaux traitements et les capacités de production européennes. Les efforts français ne prendront leur place que dans ce rééquilibrage géopolitique, et doivent inciter à faire bouger les lignes européennes.

SOUVERAINETÉ SANITAIRE : LE PARI GÉOPOLITIQUE DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE EST EN TRAIN D'ÊTRE RELEVÉ

Coralie DUBOST

- Députée LaREM de l'Hérault
- Membre de la commission des Lois
- Membre de la commission des Affaires européennes



La portée internationale du problème de souveraineté sanitaire et l'urgence liée à l'épidémie du COVID-19 ont fait de la santé publique une arme géostratégique, pouvant mettre à genoux un continent. En Europe, les tensions d'approvisionnement de médicaments d'intérêt thérapeutique avaient déjà été multipliées par 20 entre 2000 et 2018, faisant courir des risques considérables aux patients et fragilisant les systèmes de santé des États membres. La perte de souveraineté française et européenne a éclaté au grand jour avec la pandémie, mais il semble important de souligner que la crise sanitaire a aussi mis en lumière nos capacités d'adaptation et nos compétences en matière de coopération. Elle a avant tout ouvert la voie vers davantage de concertation, notamment en matière de sécurisation des approvisionnements via un processus de relocalisation.

Le constat est sans appel, le poids de la Chine et de l'Inde, pays dans lesquels 80 % des principes actifs sont fabriqués, est aujourd'hui considérable. Les pénuries auxquelles la France et l'Europe font face

concernent particulièrement les anticancéreux, les antibiotiques, les vaccins et les anesthésiants. Les médicaments pour les traitements du cancer (chimiothérapie), des infections et des troubles neurologiques (épilepsie, maladie de Parkinson) représentent plus de la moitié des pénuries.

Loin de penser que la concentration de l'offre en Asie soit une fatalité, les orientations politiques du Gouvernement montrent déjà le chemin vers une plus grande souveraineté sanitaire et industrielle et ce, dans le cadre d'une intégration européenne renforcée profitable à tous.

A la suite d'une première directive européenne, l'État français avait déjà renforcé son arsenal juridique en 2004 (loi relative à la politique de santé publique), puis en 2011 (« loi Médicament »), en 2016 (loi de modernisation de notre système de santé) et enfin en 2019 (PLFSS pour 2020). En juillet 2019, la Ministre Agnès Buzyn avait présenté une feuille de route prévoyant 28 mesures pour lutter contre les pénuries et améliorer la disponibilité des médicaments en France. Si la santé relève de la compétence de chacun des États membres, il appartient à l'UE, conformément à l'article 168 du TFUE, de coordonner ces actions nationales et d'agir afin de garantir aux citoyens européens des services de santé de qualité. La résolution du Parlement européen de septembre 2020 sur la pénurie de médicaments et la mise en place du mécanisme RescUE promettent aussi des avancées considérables vers l'autonomie. En effet, l'élargissement du champ de compétences de l'EMA sur la gestion des stocks de médicaments nous permettra de gagner en efficacité et en transparence. L'introduction de la sécurité d'approvisionnement comme critère prioritaire des appels d'offres – ou au

« La perte de souveraineté française et européenne a éclaté au grand jour avec la pandémie, mais il semble important de souligner que la crise sanitaire a aussi mis en lumière nos capacités d'adaptation et nos compétences en matière de coopération »



moins à égal du prix – permettra l'accession à une souveraineté sanitaire européenne.

Comme annoncé par Emmanuel Macron, la relocalisation des activités de production nous conduira à un système de recherche et de développement stable, avec des effets positifs sur les capacités de production et de stabilité de l'offre à long terme. Je ne crains pas pour le futur et suis assurée que la France et l'Europe sauront être à la hauteur des nécessités que la conjoncture sanitaire et politique exige. ●

GAGNER NOTRE SOUVERAINETÉ SUR LES MÉDICAMENTS

Philippe BERTA

- Député Modem et Démocrates apparentés du Gard
- Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- Membre de la mission d'information sur le médicament



réglementaire et financier doit être tourné en ce sens.

Prendre le virage de la bioproduction

Nous devons également – je dirais même, surtout – avoir conscience du changement de paradigme qui s'opère. Depuis 20 ans, la recherche en santé vit une évolution des plus rapides en partie permise par l'intégration de nouveaux outils (les plateformes d'analyse haut débit, les nanotechnologies, l'intelligence artificielle), le développement de l'immunothérapie, de la génomique et de l'épigénétique, les thérapies géniques et cellulaires ou encore l'utilisation de nouveaux biomarqueurs. Cette révolution de la biotechnologie est apparue au grand jour dans le débat public avec par exemple la mise sur le marché de vaccins à ARN messager.

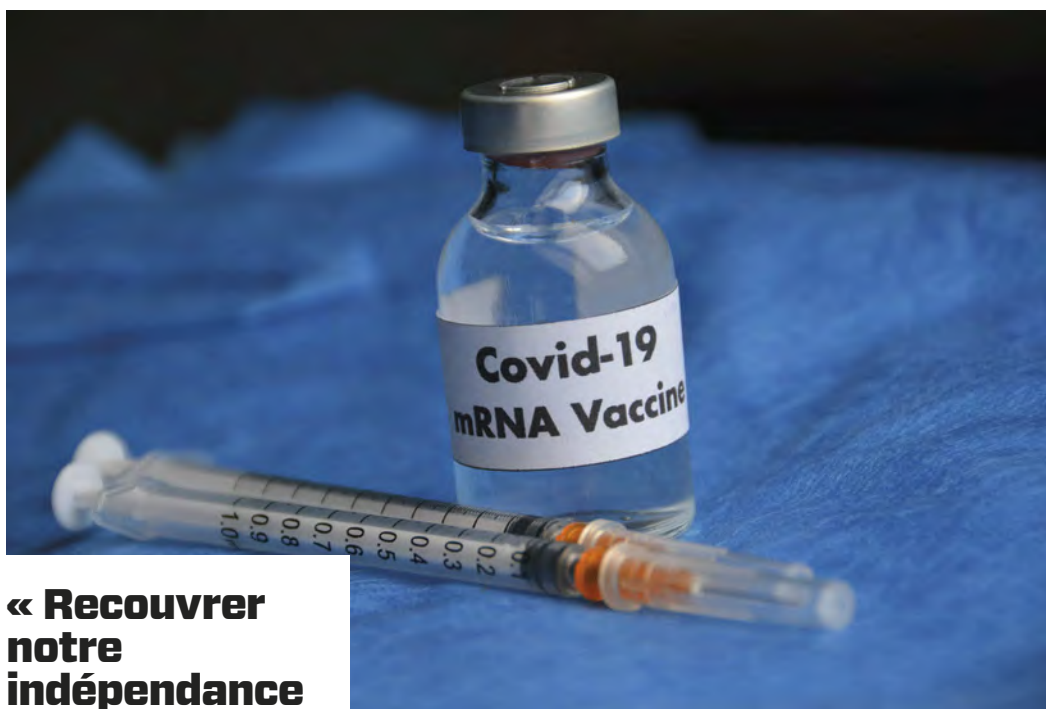
L'Europe a pour objectif la production de 2 à 3 milliards de doses de vaccin Covid-19 d'ici la fin de l'année.

Pour y parvenir, les initiatives foisonnent : identification de sites de production, mise en réseau des acteurs, ou encore promotion de nouveaux partenariats. La crise sanitaire a ainsi agi comme révélateur de nos faiblesses dans le domaine de la santé, de notre capacité à produire les médicaments traditionnels et plus largement dans notre aptitude à innover.

Sécuriser les médicaments essentiels

La question se posait pourtant déjà avec acuité avant que la crise ne la mette en exergue. Ces dernières années, patients et professionnels de santé n'ont eu de cesse d'alerter sur l'accroissement de situations de pénuries pour des médicaments d'intérêt majeur sans alternative : anti-cancéreux, antiépileptiques, anti Parkinson, antibiotiques, etc. Je m'étais fait, dès le début de mon mandat, le relais de ces inquiétudes imputables, au moins en partie, à l'absence de maîtrise de la production - 80 % des principes actifs sont produits hors d'Europe !

Recouvrer notre indépendance dans ce secteur stratégique ne se fera pas sans une volonté politique forte de la France et de l'Europe. Elle ne se fera pas non plus sans réunir tous les acteurs de la filière santé pour la mise en place d'un plan stratégique de réindustrialisation pérenne. L'environnement



« Recouvrer notre indépendance dans ce secteur stratégique ne se fera pas sans une volonté politique forte de la France et de l'Europe. Elle ne se fera pas non plus sans réunir tous les acteurs de la filière santé »

De chimiques, les nouveaux médicaments sont devenus biologiques. Ce virage, nous ne pouvons le manquer. Pourtant, le retard est là. La situation française est critique pour la bioproduction. Les capacités industrielles sont surtout présentes aux étapes de formulation et pour des molécules chimiques. La France a pris conscience de ses faiblesses, mais y apporte des réponses centralisées basées sur les grands acteurs industriels et non en favorisant l'émergence de nouvelles initiatives. Cette stratégie n'a pas fonctionné. Il nous faut donc penser les choses différemment et je formule trois propositions en ce sens :

- Accompagner les dispositifs territoriaux visant à implanter des sites de production dans les clusters biotech ;
- Coordonner les actions structurelles au sein de l'Alliance Française Bioproduction en cours de constitution ;
- Coordonner les actions des différents ministères au plus haut niveau avec une implication des acteurs industriels, et notamment des prestataires de service.

Ne pas engager au plus vite des réformes profondes serait la décision de l'acceptation du déclin français de la recherche et de l'industrie pour la santé, avec pour corollaire une perte de souveraineté et le recul de la santé de nos concitoyens. ●

INDÉPENDANCE PHARMACEUTIQUE : UN TEST POSITIF POUR L'UNION EUROPÉENNE

Laurence HARRIBEY

- Sénatrice socialiste, écologiste et républicain de la Gironde
- Secrétaire de la commission des Lois
- Membre de la délégation du Sénat à la prospective



Révélatrice de la fragilité intrinsèque de notre économie mondialisée, la pandémie n'a pas épargné la production des produits de santé, démontrant de façon inquiétante notre dépendance étrangère et le risque encouru par des chaînes de production toujours plus étendues. Les carences dramatiques de mars dernier, des masques aux bouteilles d'oxygène, ont relancé l'enjeu fondamental de la relocalisation de nos industries, en particulier dans le secteur de la santé. Face à la tentation du repli, et alors qu'il est de bon ton d'accuser l'échelon communautaire de tous nos maux, je suis convaincue que l'Union Européenne est parvenue à démontrer sa pertinence, et à défendre ses valeurs d'unité et de solidarité.

Lors de son audition au Sénat le 31 mars, le Commissaire européen au marché intérieur M. Thierry Breton nous rappelait ainsi que l'Union Européenne est d'ores et déjà le premier producteur de vaccins au monde. Ce succès est le résultat direct des investissements réalisés pour près de 350 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les quelques 400 millions d'euros de prêts garantis par la Banque Européenne d'Investissement. Si l'on est loin des quelques 9 milliards de dollars investis par le gouvernement américain pour financer les différents projets de vaccins, il faut remarquer cet effort sans précédent, qui s'inscrit dans une ambition nouvelle en matière de santé. Longtemps négligé, le sujet est désormais l'une des priorités de l'action européenne, avec près de 10,397 milliards d'euros d'investissements attendus pour la période 2021-2027 -dont deux milliards d'euros seront directement issus du budget de l'UE, le reste provenant du plan de relance historique adopté le 21 juillet 2020.

La question de la santé est principalement régie par l'article 168 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne, qui octroie une compétence d'appui pour garantir « un niveau élevé de santé humaine ». Elle ne peut donc que compléter l'action des États et encourager la coopération. Mais via la régulation du Marché unique et de sa compétence en matière commerciale, elle peut

avoir une action réglementaire. Grâce à son règlement n°2021/111, qui conditionne à une autorisation préalable toute exportation de vaccins, l'Italie a ainsi pu stopper l'envoi d'une cargaison de 250 000 doses de vaccins en Australie.

Au-delà en matière de politique industrielle/ et de recherche, inspirée par le projet américain BARDA, l'U.E. souhaite se doter d'un outil similaire d'incubateur technologique avec le projet HERA (Health Emergency Response Authority), afin d'analyser les évolutions du virus et de concevoir d'éventuels nouveaux vaccins. Derrière cet acronyme, se dessine ici le début d'une véritable Europe de la santé, souveraine et universelle par l'émergence d'une nouvelle politique industrielle.

La Commission a également su tirer profit de l'importance du marché européen, notamment en lançant différents contrats d'achats anticipés qui ont permis de transmettre aux laboratoires les fonds suffisants pour supporter l'importance des coûts de productions. Son action a également permis une répartition équitable des vaccins, selon la population de chaque État membre. Au plus fort de la pandémie, le 19 mars 2020, la Commission a enfin assoupli



« Face à la tentation du repli, et alors qu'il est de bon ton d'accuser l'échelon communautaire de tous nos maux, je suis convaincue que l'Union Européenne est parvenue à démontrer sa pertinence, et à défendre ses valeurs d'unité et de solidarité »

temporairement les conditions d'aides directes des États à leurs entreprises nationales stratégiques. Loin d'être un frein bureaucratique, l'Union Européenne a démontré son ingéniosité face à des circonstances inédites, et tirer d'une crise sans précédent une opportunité de coopération nouvelle. ●

REPENSER L'APPROVISIONNEMENT DE LA MATIÈRE PREMIÈRE, LA FABRICATION ET LA DISTRIBUTION DE PRODUITS DE SANTÉ ESSENTIELS

Carole BUREAU-BONNARD

- Députée LaREM de l'Oise
- Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- Présidente du groupe d'études Voies navigables et transports multimodaux/canaux



La crise sanitaire, que nous vivons maintenant depuis plus d'un an, a mis en évidence les tensions sur le secteur industriel et plus singulièrement celui des produits de santé. Afin d'y répondre au mieux, nous devons repenser l'approvisionnement de la matière première, la fabrication et la distribution de produits de santé essentiels.

Si par produits de santé, on pense aux produits pharmaceutiques et médicamenteux, le matériel de santé s'est avéré essentiel. Le manque de ce dernier a été compensé par des entreprises et nombre de citoyens qui se sont employés à confectionner masques, blouses, gel hydroalcoolique et visières en fonction des besoins.

Nonobstant, nous ne sommes pas suffisamment autonomes en terme de production.

Selon le rapport d'initiative parlementaire présenté à la Commission Européenne sur la pénurie de médicaments, les ruptures de stocks et les tensions d'approvisionnement se sont multipliées par vingt entre 2000 et 2018. 80 % des principes actifs pharmaceutiques sont fabriqués en Chine et en Inde et 40 % des médicaments commercialisés dans l'Union Européenne sont importés.

Le Gouvernement œuvre, d'une part, pour augmenter ses stocks et éviter les ruptures d'approvisionnement, d'autre part, en encourageant les projets de relocalisation.

Le Plan France Relance, décliné dans la Loi de Finances de 2021, a fléchi 200 millions d'euros pour le développement et la relocalisation des industries de santé. C'est ainsi qu'un appel à manifestation d'intérêt de 120 millions d'euros a été lancé pour augmenter rapidement la capacité de production des médicaments nécessaires à la prise en charge de la Covid 19. Certains professionnels de l'industrie pharmaceutique proposent d'ores et déjà des projets de relocalisation et une augmentation de leur capacité de production. C'est le cas de Sanofi, une entreprise implantée dans ma circonscription pour la production de médicaments. Elle va d'ailleurs investir 590 millions d'euros dans un nouveau site industriel à Neuville sur Saône qui produira des vaccins au sein de son Évolutive Vaccine Facility (EVF).

Même s'il serait difficile de tout relocaliser en France, nous pouvons mener une action sur le plan européen. L'enjeu est éminemment communautaire et notre autonomie de production a pour corollaire une

souveraineté sanitaire européenne. La mise en place d'une Europe de la Santé, annoncée pour Ursula Von der Leyen, en novembre 2020, participe à cet objectif.

L'Assemblée Nationale a rendu un rapport sur la proposition de résolution européenne qui formule cinq propositions permettant de relocaliser la fabrication de médicaments et des principes actifs pharmaceutiques en Europe, elles consistent à :

1. élargir les compétences de l'Agence européenne des médicaments (EMA) ;
2. définir la notion de « médicament essentiel » et établir une liste ;
3. adopter une définition européenne de la rupture d'approvisionnement ;
4. utiliser les leviers de la politique fiscale et de la politique commerciale pour inciter à l'implantation en Europe de sites de production ;
5. mettre en œuvre une véritable politique industrielle permettant de coordonner les acteurs et d'accompagner l'augmentation des capacités de production en Europe.

« L'enjeu est éminemment communautaire et notre autonomie de production a pour corollaire une souveraineté sanitaire européenne. La mise en place d'une Europe de la Santé participe à cet objectif »

De façon concomitante, l'industrie de produits de santé doit continuer à maintenir un haut niveau de dépenses en R&D. En moyenne, ces dépenses représentent 9,8 % du chiffre d'affaires des entreprises du médicament, un investissement indispensable dont les effets sont concrets ; il a permis de créer 42 nouveaux médicaments ou associations de médicaments autorisés par la Commission Européenne en 2018. Nous pouvons compter sur la qualité de nos chercheurs universitaires qui s'impliquent tant dans la sphère privée que publique. L'augmentation du soutien de l'État à la recherche doit se poursuivre et être renforcée.

La crise sanitaire a révélé notre dépendance à la production étrangère. Tant au niveau national qu'europpéen, il s'agit d'œuvrer à retrouver une souveraineté sanitaire sur le long terme. ●



LES TENDANCES

QUEL AVENIR POUR LE TÉLÉTRAVAIL ?



A lors que le Gouvernement a rappelé que le télétravail reste la règle, la dernière enquête CSA pour Malakoff Humanis le donne pourtant en perte de vitesse. Pour entrer un peu dans les chiffres, le télétravail a doublé en un an ; un tiers des salariés du secteur privé le pratiquaient en décembre, avec une moyenne de 3,6 jours par semaine ; mais sa pratique à 100 % a diminué.

Dès le début de la crise sanitaire et le premier confinement, les français, obligés de télétravailler, ont adopté la formule, et au mois de juin 2020 ils étaient 30 % à souhaiter « faire davantage de télétravail » après la fin de la crise (selon une enquête réalisée à l'époque par l'IFOP)

Depuis, le télétravail, s'il a obligé les managements à se renouveler, a montré certains avantages : une plus grande autonomie et efficacité des salariés, une fatigue moins grande et donc un meilleur épanouissement au travail, qui concourt à un meilleur investissement des salariés. On a pu noter en parallèle une diminution notable de l'absentéisme.

Mais il a aussi montré ses limites. Ces avantages ne garantissent pas les salariés contre le risque de glissement et d'empiètement du travail sur leur vie privée, qui a été pointé du doigt comme l'un des écueils majeurs au télétravail.

En 2017, une étude de l'INSEE montrait que les cadres en télétravail y consacraient en moyenne davantage d'heures par semaine, avec des horaires plus atypiques et moins prévisibles, comme après 20 heures ou le samedi. Bien sûr, certains garde-fous juridiques existent déjà pour encadrer le télétravail, il a été également souligné que ses effets néfastes sont atténués quand celui-ci est encadré par un accord collectif, mais les dispositifs restent perfectibles

Un nouveau défi concerne le télétravail dans les territoires. Certains urbains, échaudés par trop de confinement et par leurs conditions de vie en ville ont sauté le pas pour s'installer en région, parfois en campagne. Une réflexion sur l'amélioration des conditions de télétravail dans la ruralité permettrait de repenser aussi la politique d'aménagement du territoire dans notre pays et certainement de le revitaliser.

Isabelle Souquet

LE TÉLÉTRAVAIL, LA RÉPONSE À LA CRISE ?

Eric PAUGET

- Député LR des Alpes-Maritimes
- Membre de la commission des Affaires économiques
- Coprésident du groupe d'études Insertion économique et civique des jeunes
- Membre de la mission d'information commune sur les entreprises en difficulté du fait de la crise sanitaire



L'entreprise a changé de focale et le télétravail est devenu une des réponses à la « menace Covid-19 » qui a fait irruption, il y a plus d'un an, dans nos vies et qui les a bouleversées. Une majorité de Français y aspire, y trouvant une façon de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Ainsi le bureau tend aujourd'hui à élire résidence principale dans l'ordinateur, à la maison, et a pour résidence secondaire l'entreprise. « Your office is where you are » dit-on aux Etats-Unis.

Amortisseur économique de la crise, je prédis au télétravail un avenir radieux s'il reste un outil opérationnel au service des entreprises, permettant de faire émerger une meilleure productivité et surtout un facteur de gains pour les salariés valorisant et développant leurs compétences. Il est une stratégie gagnante et une réponse à de multiples problématiques.

Tout d'abord d'aménagement du territoire, offrant la possibilité pour les salariés de vivre loin de leur cadre de travail habituel dans des lieux d'habitation moins onéreux que dans les centres villes.

Ensuite, il implique une flexibilité qui entraîne une plus grande autonomie dans la gestion des tâches, une plus grande productivité et une diminution significative de l'absentéisme. Ecologiquement vertueux, il élimine les trajets inutiles et réduit les émissions de CO₂.

Toutefois, la pérennisation de ce nouveau mode de travail qui bouscule la distribution spatiale de l'activité exige toujours de nombreuses adaptations et évolutions en termes de management, de droit du travail, de formation et d'accès à internet sur tout le territoire.

Parce qu'il est souhaitable de développer le don d'ubiquité professionnel et de favoriser les installations dans les territoires, il est impératif de faciliter cette transition.

Ne perdons pas de vue que toutes les activités ne sont pas « télétravaillables », tant s'en faut, et que les ressources de l'entreprise sont humaines. Leur gestion à partir d'un écran ne peut satisfaire.

Aussi, le télétravail doit être envisagé dans le respect d'un juste équilibre entre une meilleure productivité et un cadre professionnel humainement attractif. Le lien social demeure irremplaçable. Au sortir de la crise sanitaire, il sera nécessaire de faire évoluer sa pratique en mettant toujours plus en perspective choix social, économique et humain.

Député et chef d'entreprise, j'estime qu'il ne s'agit en aucun cas de contraindre au télétravail, mais de susciter un échange entre employeur et salarié de nature à permettre sa prise en compte comme un véritable mode d'organisation de l'entreprise. C'est fort de cette conviction que j'ai déposé dès 2018, une proposition

de loi visant à améliorer concrètement les dispositifs existants en tenant compte notamment des spécificités territoriales.

J'ai voulu que ce texte permette aux salariés, à l'issue d'une négociation avec l'employeur, de recourir au télétravail notamment en cas de grève des transports ou encore lorsque leur entreprise se situe dans une zone à forte densité de trafic routier.

Enfin, je salue avec satisfaction le rapprochement des organisations patronales et syndicales qui ont finalisé en novembre dernier un accord interprofessionnel pour une mise en œuvre réussie du télétravail.

Alors le télétravail, la panacée ? Peut-être pas, mais nombreuses sont les entreprises qui sont très justement favorables à cette évolution d'une façon pérenne. Celles situées sur la technopole de Sophia-Antipolis dans mon département sont engagées de longue date dans cette démarche.

Je fonde l'espoir que beaucoup d'autres suivent leur exemple. ●

« Député et chef d'entreprise, j'estime qu'il ne s'agit en aucun cas de contraindre au télétravail, mais de susciter un échange entre employeur et salarié de nature à permettre sa prise en compte comme un véritable mode d'organisation de l'entreprise »



UNE ÉVOLUTION INÉLUCTABLE

Pierre MOREL-À-L'HUISSIER

- Député UDI et indépendants de la Lozère
- Secrétaire de l'Assemblée nationale
- Membre de la commission des Lois
- Vice-président du groupe d'études Enjeux de la ruralité



En 2006 je remettais au Premier Ministre de l'époque un rapport sur le télétravail qui montrait un retard de la France avec environ 7 % de la population active en télétravail contre 13 % en moyenne en Europe. Il ressortait une opposition syndicale face aux risques de désocialisation du télétravailleur. J'avais indiqué que l'émergence des NTIC rendait inéluctable l'évolution du télétravail dans le monde. En 2010, j'ai coécrit avec Madame Nicole Turbé-Suetens l'ouvrage « *le télétravail en France les salariés sont prêts* ». J'ai souhaité que ce sujet fasse l'objet de discussions au Parlement et certaines dispositions ont été introduites tant dans le code du travail que dans le statut de la fonction publique.

Pendant longtemps nous avons considéré qu'entre 13 % et 18 % de la population active pouvait télétravailler, cette donnée intégrant le télétravail « gris » ou non déclaré, à comparer aux 30 % à 35 % des télétravailleurs dans les pays anglo-saxons. Il avait été indiqué que le télétravail pouvait intéresser tous les secteurs économiques et être une réponse notamment à des personnes en situation de handicap, des mères de famille, et... des situations de crise.

Cela étant, lorsque le Gouvernement actuel a lancé le recours au télétravail massif, j'ai immédiatement alerté sur les risques qu'une telle position pouvait entraîner. Nous en constatons aujourd'hui les effets négatifs. Incontestablement, le télétravail peut créer des situations de stress. Ceci m'amène à réaffirmer qu'il n'existe pas de droit au télétravail et qu'il ne peut être imposé. L'accord cadre

européen de 2002 a fixé le principe qu'est le double volontariat. Par ailleurs, les expériences réussies font état d'un recours au télétravail limité à deux voire trois jours par semaine. Les récentes négociations avec les organisations syndicales et patronales ont abouti à ne pas remettre en cause ces fondamentaux. Partant de là, comme je le disais en 2006, le télétravail peut être un outil de redynamisation des zones rurales à condition que les pouvoirs publics accompagnent son développement.

Paris et le désert français pourrait faire place au développement des technologies, de la fibre optique et réduire ainsi la fracture numérique. Chaque entreprise, chaque salarié bénéficierait des mêmes garanties quelles que soient les distances. Ceci doit amener les pouvoirs publics à multiplier les télécentres, les espaces de coworking, qui seront autant de points de développement économique. La nouvelle Agence nationale de Cohésion des territoires, forte de son ingénierie, devrait conduire des réflexions et des appels à projet pour développer

« Le télétravail peut être un outil de redynamisation des zones rurales à condition que les pouvoirs publics accompagnent son développement »

sur l'ensemble du territoire les usages des nouvelles technologies et en tout premier lieu celui du télétravail. Avantages fiscaux, sociaux, création de plateformes collaboratives, telles sont les politiques publiques que devraient mener le Gouvernement ainsi que les

collectivités locales pour faciliter le recours au télétravail.

Ceci peut être une révolution dans des territoires en déprise agricole mais également pour des porteurs de projets qui trouveront dans les territoires ruraux des conditions de travail exceptionnelles. La France périphérique peut être la réponse aux difficultés rencontrées par les acteurs économiques et être un vecteur de développement insoupçonné d'initiatives locales. C'est le pari que je fais en ce début d'année 2021. ●

©Assemblée nationale



LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ 2021



**Prochaine parution :
juin 2021**

◀ Tout connaître des principaux
acteurs du système de santé
en France

**DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET
COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :**

- du Ministère des Solidarités et de la Santé (cabinet, administration centrale)
- de la Présidence de la République, du Parlement, Cese et syndicats nationaux
- des agences, établissements publics et groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, URPS-ML, ORS)

A retourner au : **TROMBINOSCOPE**

CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Tél. : 03 27 56 38 57 - Fax : 03 27 61 22 52

☐ **OUI, je commande l'édition 2021/2022 du Trombinoscope de la Santé à paraître en juin 2021**
..... **exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 113 €TTC (TVA 20 %, 5 € de port inclus)**

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

☐ Chèque ☐ Mandat ☐ Carte bancaire Visa/Mastercard

Validité : _____ CW : _____ (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

☐ Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

☐ M. ☐ Mme

Nom Prénom

Organisme

Adresse

Code postal Ville

Pays

Tél Fax

E-mail

LE TRÈS HAUT DÉBIT, CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL, POUR UN NOUVEL ESSOR DE NOS CAMPAGNES

Fabien GOUTTEFARDE

► Député LaREM de l'Eure
► Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées



Pour discuter et débattre des avantages et des limites du télétravail dans notre société, en temps de pandémie et après, encore faut-il y avoir accès. Trop nombreux sont les habitants, de nos territoires ruraux notamment, qui regardent ce débat de très loin et de façon théorique.

La carte de l'ARCEP relative à l'état des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné au 31 décembre 2020 montre des situations en France encore extrêmement disparates. Le nombre d'accès au très haut débit (débit égal ou supérieur

« baromètre de l'action publique » indique un taux de déploiement de la fibre (pourcentage de logement raccordable au réseau) de 24 % mi-2020. Sur ce seul critère, les disparités territoriales sont très fortes et nourrissent des inégalités d'un territoire à un autre, même limitrophe (ainsi le département des Yvelines, voisin de l'Eure, a un taux de raccordement à la même date de 78 %).

Sur la zone « RIP » (réseau d'initiative publique) de mon département, c'est à dire dans la ruralité, le taux de pénétration commerciale n'est à ce jour que de 15 % ... Cela signifie que sur 100 personnes qui sont techniquement éligibles à la fibre, seul 15 prennent un abonnement FTTH...

Les raisons d'un tel chiffre, dont on conçoit la forte marge de progression, sont multiples :

- trop faible présence des « grands opérateurs » et donc réticence des usagers à faire jouer la concurrence – le client est commercialement « sédentaire » et préfère attendre que son opérateur ADSL lui propose une offre fibre ;
- pas ou peu de plus-value attendue de la fibre par rapport à l'ADSL chez certains clients qui considèrent leur débit suffisamment élevé ;
- difficultés techniques sur le raccordement final, qui impose des travaux à l'intérieur du domicile ou en sous-terrain...

Autant de critères sur lesquels il serait utile de lever les réticences et faire preuve de volontarisme.

D'autre part, il serait pertinent et de bonne gestion des deniers publics, mais surtout pour la qualité des réseaux, de limiter au maximum « l'ubérisation » des techniciens spécialistes du raccordement chez l'habitant. Il arrive que les opérateurs d'infrastructures sous-traitent le raccordement en extrémité de réseau à des entreprises de rang 4, diluant ainsi les responsabilités et le contrôle du travail effectué.

Ces conditions réunies, je suis persuadé que nos campagnes connaîtront un dynamisme retrouvé et un regain, déjà mesurable, d'attractivité. La fixation de nombre d'actifs, d'entrepreneurs, 2 à 3 jours par semaine sur nos territoires ruraux, permettrait simplement aux commerces de bouches dans nos villages, aux magasins de proximité, d'accueillir de nouveaux clients, de retrouver une nouvelle jeunesse et conduirait au-delà de l'activité commerciale, à diminuer les

effets pendulaires des transports en commun, ou de la pollution rattachée à ces déplacements.

Des effets gagnants-gagnants pour tous ! ●



« Trop nombreux sont les habitants, de nos territoires ruraux notamment, qui regardent ce débat de très loin et de façon théorique »

à 30 Mbit/s) s'élève à 14,7 millions fin 2020, soit une croissance de près de 3,3 millions en un an.

D'ici 2023, cette carte va beaucoup évoluer, en grande partie au bénéfice des territoires ruraux. Mais, afin que le caractère « raccordable », autrement appelé « éligibilité », devienne une réalité en terme d'usage, et se convertisse en « abonnements », c'est tout l'environnement des opérateurs de la fibre qui doit encore faire des efforts.

Dans mon département de l'Eure, en grande partie rural, le

LE TÉLÉTRAVAIL OUVRE AUTANT D'OPPORTUNITÉS QU'IL N'INDUIT DE POINTS DE VIGILANCE

Michel CANEVET

- Sénateur UC du Finistère
- Membre de la commission des Finances
- Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises



La crise sanitaire que nous traversons aura finalement contribué à accélérer une pratique professionnelle expérimentée dans quelques entreprises et administrations, celle du travail à distance, ou télétravail. Le constat est celui d'une maturité digitale accélérée pour les organisations et les usagers, ce qui est un signe très positif quant aux nécessaires évolutions technologiques dans les organisations professionnelles. Le choc du premier confinement, et les diverses mesures de restrictions qui ont suivi, ont ancré le télétravail dans la société française. Si l'on a constaté une diminution du temps en travail à distance avec l'amélioration attendue de la situation sanitaire, le télétravail est désormais une réalité qui permet d'envisager de nouveaux modes professionnels, suscitant de belles opportunités, mais appelant aussi une nécessaire vigilance.

Le télétravail ouvre d'abord de nouvelles possibilités. D'après une enquête menée en avril 2020, une majorité de dirigeants d'entreprise estime que des opportunités business sont offertes par ces changements, qui constituent par ailleurs un encouragement à adapter les stratégies d'entreprise et à renforcer la digitalisation. Le télétravail permet en outre des compromis sur les modes de vie et d'organisation, avec des semaines partagées sur le plan géographique. Ces nouvelles technologies ouvrent des perspectives inédites en matière de recrutement et de management. Dans une France où les services occupent une place importante en terme d'emploi, le télétravail permet un réel aménagement du territoire et répond à des considérations de transition écologique, voulues par nos concitoyens, à la condition d'un réel aménagement numérique.

Si le télétravail est une chance à saisir, il met aussi en lumière des points de vigilance à garder à l'esprit. Le premier écueil est sans doute l'effacement progressif de la limite entre vie professionnelle et vie privée. Mené depuis chez soi, le télétravail se confond avec les tâches personnelles, et peut aboutir à une confusion qui nuit tant à la productivité qu'à

l'équilibre de vie. De nouveaux risques sanitaires du travail apparaissent donc, entre épuisement psychique et risques physiques. Par ailleurs, si les étudiants sont parmi les premiers touchés par les différents confinements, les seniors pourraient bien être affectés par cet accroissement du télétravail. Il existe en effet un risque de fracture générationnelle pour ces personnes proches de l'âge de la retraite, et qui se sentent dépassées par ces évolutions rapides et parfois brutales. A cet égard, il convient de préciser que des alternatives au télétravail à domicile se développent beaucoup, comme des tiers lieux ou espaces de coworking permettant de télétravailler. Ces espaces présentent l'avantage de lutter contre l'isolement et permettent l'émergence de projets collectifs entre télétravailleurs.

C'est pourquoi il devient primordial que le cadre applicable au télétravail et ses conséquences, sur le plan juridique et sociétal, évolue pour s'adapter à la réalité. Il importe en particulier de dresser des garde-fous face à certaines dérives qui pourraient sur-

venir. Le Sénat, par sa délégation aux entreprises, réfléchit à ces nouveaux modes de travail et de management, et produira un rapport en mai 2021 proposant des pistes pour moderniser notre législation du travail sur ces sujets. ●

« Le premier écueil est l'effacement progressif de la limite entre vie professionnelle et vie privée. Le cadre applicable au télétravail et ses conséquences, sur le plan juridique et sociétal, doit évoluer pour s'adapter à la réalité, et prévoir des garde-fous »



FACILITER LE RETOUR DES FAMILLES ET L'INSTALLATION DES NÉORURAUX

Patrick CHAIZE

- Sénateur LR de l'Ain
- Vice-président de la commission des Affaires économiques
- Président du groupe d'études Numérique
- Membre de la délégation du Sénat à la prospective



Dans le cadre de leurs études ou de la recherche d'un emploi, les populations les plus jeunes, depuis plusieurs dizaines d'années, quittent les territoires ruraux au profit des zones urbaines notamment les aires métropolitaines. Ce parcours contribue nettement à l'exode rural. Cependant, il est compensé par un retour de familles, ayant un emploi dans ces aires métropolitaines, mais souhaitant bénéficier de la qualité de vie offerte par des territoires moins densément peuplés et profiter ainsi des attraits de la campagne française.

La crise sanitaire actuelle a mis en évidence que la densité urbaine peut être un facteur de dégradation de la qualité de vie, voire de la santé collective. Les confinements ont amené les Français à

professionnelle pleine et entière, en maintenant toutefois une collaboration à distance avec leurs interlocuteurs professionnels. Cela nécessite que les outils du télétravail soient fiables et qu'il n'y ait aucun doute sur la capacité des infrastructures du territoire à accueillir ces populations.

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 porte que les moyens collectifs de transport mis en œuvre par de nouvelles autorités organisatrices, tel que le co-voiturage rural, soient d'une qualité équivalente à ceux des zones urbaines. Les réseaux de télécommunication se doivent d'adopter une démarche similaire.

« Les confinements ont amené les Français à retrouver un goût pour la ruralité. Pour que cette proximité avec la nature puisse être pérenne, il sera indispensable d'y créer ou transférer des activités économiques »

Il est, en effet, primordial que les habitations secondaires soient raccordées en fibre optique au même titre que les résidences principales, ceci afin de permettre à leurs occupants d'y mener une activité en télétravail. De même, il est indispensable que la couverture territoriale en téléphonie mobile soit accrue et couvre les zones les plus rurales, qui sont souvent les plus attractives pour le tourisme. Ainsi le « new deal » entre l'État et les opérateurs télécom devra être consolidé pour accroître cette couverture.

Si le télétravail tend à être la règle dans le quotidien de nombreux salariés, il est essentiel qu'ils ne le subissent pas avec un ordinateur qui « rame » ou des visioconférences « hachées » du fait d'une connexion dont la qualité n'est pas satisfaisante. Pour que le télétravail puisse s'inscrire comme une pratique durable, dans de bonnes conditions, tant pour les employeurs que pour les salariés, la tenue des objectifs gouvernementaux qui visent à garantir à l'ensemble des foyers et entreprises français un accès au très haut débit en 2022 et à généraliser la fibre optique sur l'ensemble du territoire à horizon 2025, constitue donc une nécessité absolue.

En s'imposant comme un enjeu majeur en raison de la

crise sanitaire due au Covid-19, le télétravail est incontestablement un mode d'organisation moderne du travail qui présente de nombreux intérêts pour chacune des parties, sous réserve que les conditions matérielles soient réunies pour le pratiquer de manière satisfaisante et qu'il soit exercé dans le cadre d'accords entre les employeurs et leurs salariés. ●



retrouver un goût pour la ruralité. Mais pour que cette proximité avec la nature puisse être pérenne, il sera indispensable d'y créer ou bien d'y transférer des activités économiques.

Avec l'agriculture et le tourisme, le télétravail constitue une solution complémentaire pour permettre aux néoruraux d'adopter un nouveau cadre de vie. Ceci leur permet d'exercer une activité

TÉLÉTRAVAIL : UNE VÉRITABLE RÉVOLUTION SOCIÉTALE

Ludovic HAYE

- Sénateur RDPI du Haut-Rhin
- Membre de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- Membre de l'OPECST



Le télétravail a constitué depuis le début de la crise sanitaire un outil salvateur. On assistera à une pérennisation probable du télétravail, au moins partiel. Selon l'étude Odoxa, 80 % des sondés disent aujourd'hui en avoir une très bonne image globale et souhaitent sa poursuite dans l'avenir. Après un an, le télétravail est souvent vécu de façon diverse. Le télétravail à 100 % commence à peser sur certains collaborateurs, sur le « sens » de leur activité, la monotonie des tâches et la perte de lien. Pour d'autres, il représente une chance : ils ne perdent plus de temps dans les transports, ont des horaires plus souples, s'organisent comme ils l'entendent ; leur productivité s'en voit décuplée.

Un an après son instauration, 80 % des dirigeants de grandes entreprises se disent prêts à le pérenniser, contre 23 % dans les PME. 74 % des télétravailleurs disent avoir besoin de retourner travailler en présentiel de manière régulière. Sanctuariser deux ou trois jours de télétravail par semaine soulève un grand nombre de questions, en termes de management et d'organisation. Pour le mettre en place de façon pérenne et efficace, l'employeur doit s'interroger sur la façon dont il va s'organiser pour que les gens « travaillent ensemble ». Le temps passé en présentiel devra être dédié à la création et à

la collaboration. Les entreprises doivent-elles réduire leurs espaces, leurs locaux ? Elles auront toujours à faire face à des frais fixes inchangés, qui ne doivent pas devenir disproportionnés. Le télétravail doit en tout cas s'inscrire dans un projet d'entreprise, en collaboration avec les représentants du personnel.

Organiser un Grenelle du Télétravail permettrait d'inclure également les fonctionnaires et les travailleurs indépendants. Il faudra repenser l'organisation du travail et toutes les conséquences. Les décisions auront un impact considérable sur les opérateurs de transport, les professionnels de l'immobilier, les opérateurs de réseaux. Aucun territoire ne devra pâtir de l'émergence de ce télétravail. Il faudra également veiller à protéger les salariés contre un risque de glissement et d'empiètement du travail sur leur vie privée.

Le travail à distance généralisé peut devenir une opportunité face aux défis écologiques, en réservant les réunions physiques aux seules réunions critiques, réduisant l'empreinte carbone et les émissions de CO₂. Les salariés n'ayant plus besoin de choisir leur lieu d'habitation en fonction de leur adresse professionnelle, certains salariés pourraient devenir des néo-ruraux partageant des espaces de travail. L'installation de jeunes couples à la campagne permettra de relancer les commerces locaux, d'éviter des fermetures de classes et désengorgera certains centres villes.

La réussite d'un télétravail post crise réside aussi dans une collaboration basée sur la confiance entre managers et collaborateurs, il doit être pensé et structuré, requérant en outre une formation préalable, des outils adaptés, un partage de l'information à l'abri des menaces cyber.

Apparaissant de prime abord comme une petite révolution, il est avant tout une adaptation à une société qui évolue sans pour autant annihiler les bénéfices indiscutables d'un lien social, qui reste plus que jamais essentiel. C'est pourquoi, il reste nécessaire de veiller à une forme de justice dans son application. ●

« Organiser un Grenelle du Télétravail permettrait de repenser l'organisation du travail et toutes les conséquences »



LE TÉLÉTRAVAIL : UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR POUR LES TERRITOIRES RURAUX

Edouard COURTIAL

- Sénateur LR de l'Oise
- Membre de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- Conseiller départemental de l'Oise



La pandémie que nous traversons a bouleversé les modes de travail et a accéléré une mutation profonde. Le télétravail, qui se développait déjà fortement depuis plusieurs années dans certaines entreprises et dans certains métiers avant la crise, s'est rapidement révélé comme la seule alternative possible. Après quelques ajustements nécessaires, il est donc devenu une pratique incontournable permettant la

vœux dans une proposition de loi déposée au Sénat en 2019. Encourager son développement s'inscrit donc dans une dynamique de connexion du territoire puisque le télétravail favorise la décentralisation de certaines activités sur l'ensemble du pays. Cela suppose, bien évidemment, une politique volontariste de déploiement du haut débit, comme cela est le cas dans l'Oise, où, j'ai accéléré le déploiement comme président du Conseil départemental entre 2015 et 2017, et d'accompagnement des nouveaux usages pour lutter contre la fracture numérique, notamment avec l'action de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui est à l'initiative, avec l'appui des collectivités locales, de la création d'un réseau de centres de télétravail.

Bien qu'il soit plébiscité par bon nombre d'entreprises et de salariés, le télétravail n'est pas sans soulever certaines problématiques sur lesquelles les partenaires sociaux se penchent afin d'établir un diagnostic précis. En effet, le télétravail est trop souvent considéré comme une solution générale agréant divers modes de travail à distance alors que dans les faits, il s'agit plutôt d'une notion protéiforme qui regroupe un ensemble de pratiques très différentes selon

les situations. Aussi, afin de conforter la progression du télétravail en France, le législateur doit s'emparer de cette complexité et favoriser son recours en pérennisant les bonnes pratiques. Car le cadre défini par les ordonnances réformant le code du travail de 2017, a certes permis de lever certains freins tenaces, mais peine, pour l'heure et sur la durée, à apporter suffisamment de garanties aux salariés (par exemple, le droit à la déconnexion) ou d'incitations financières à l'employeur.

Pour que les nombreuses promesses qu'il porte puissent se concrétiser, le télétravail doit faire



poursuite d'activité lorsque cela est possible, favorisée par la transformation digitale d'un bon nombre d'organisations. Une étape supplémentaire a donc été franchie en faveur de la généralisation de cette organisation du travail, et certains spécialistes y voient des effets irréversibles et bénéfiques pour des territoires ruraux où les bassins d'emploi sont éloignés voire inexistantes.

En effet, face au creusement des inégalités sociales et territoriales et à la concentration de l'emploi dans les pôles économiques, le télétravail constitue un enjeu majeur pour revitaliser des territoires qui souffrent d'un sentiment d'abandon. Maintien de l'emploi dans les zones rurales, soutien à l'activité économique locale, comme toute forme d'innovation, il présente des opportunités dont les acteurs territoriaux doivent se saisir, comme je l'appelle de mes

« Le télétravail regroupe un ensemble de pratiques très différentes selon les situations. Pour conforter sa progression, le législateur doit s'emparer de cette complexité et favoriser son recours en pérennisant les bonnes pratiques »

l'objet d'un développement harmonieux, équilibré et fondé sur une relation de confiance entre les parties prenantes. C'est seulement en respectant cette condition qu'il pourra être bénéfique à long terme. Et, dans les territoires ruraux, ce développement signifie, notamment, que les télétravailleurs devront s'habituer à entendre le chant du coq ou le son des cloches pendant leurs visio-conférences ! ●

TRIBUNES

AUTOMOBILE : QUELLE TRANSITION VERS LA FIN DES MOTEURS THERMIQUES ?



Avec la loi d'orientation des mobilités, la France a acté la fin des moteurs thermiques : les véhicules à moteur essence, diesel ou fonctionnant au gaz naturel ne seront plus commercialisés en 2040. Aujourd'hui, plus de 90 % des voitures vendues sur le territoire national fonctionnent avec un moteur thermique. Les 10 % restants sont d'une part composés de véhicules à moteur hybride, qui eux aussi seront condamnés en 2040, et d'autre part de véhicules 100 % électriques, qui représentaient 6,16 % des immatriculations en 2020. Cette mue à marche forcée conduit les constructeurs à massivement électrifier leurs gammes. Plusieurs pistes sont explorées, comme le remplacement des moteurs thermiques par des électriques sur les véhicules d'occasion pour éviter de générer un nombre conséquent d'épaves dans les années qui viennent, ou l'utilisation de combustibles « propres » comme le bioéthanol ou encore l'hydrogène, qui font cependant débat quant à la qualification d'énergie « propre ».

Enfin, la question de la reconversion du personnel du secteur automobile est un point crucial : un accompagnement fort est nécessaire, en termes de formation notamment, pour éviter de laisser sur le carreau des centaines de milliers d'emplois en Europe et 35 000 en France.

Marjolaine Koch

LE TROMBINOSCOPE DE L'ÉNERGIE

VIENT
DE
PARAÎTRE



Paru en mars 2021

◀ TOUT CONNAÎTRE DES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ÉNERGIE EN FRANCE

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES DÉCIDEURS AU SEIN :

- ➔ du ministère de la Transition écologique et solidaire
- ➔ de la présidence de la République, du Premier ministre, du CESE
- ➔ du Parlement
- ➔ des agences nationales et établissements publics
- ➔ des établissements de recherche et formation
- ➔ des syndicats et organisations professionnelles de l'énergie
- ➔ des instances régionales

BON DE COMMANDE

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope – Service abonnements – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe – Fax : 03 27 61 22 52

☐ OUI, je commande l'édition 2021 du Trombinoscope de l'Énergie (paru en mars 2021)
..... exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 108 €TTC (TVA 20 %, port offert)

☐ M. ☐ Mme

Nom.....

Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Pays.....

Tél.....Fax.....

E-mail.....

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

☐ Chèque ☐ Mandat ☐ Carte bancaire Visa/Mastercard

Validité : _____

CW : _____

(3 derniers chiffres
figurant au dos de votre carte
bancaire)

☐ Bon de commande administratif et procédure
habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

REV21

UNE FEUILLE DE ROUTE ENFIN LISIBLE

Damien ADAM

- Député LaREM de la Seine-Maritime
- Membre de la commission des Affaires économiques
- Président du groupe d'études Véhicules terrestres
- Membre du Conseil national de l'industrie



Au cours de cette législature, le Parlement français a fixé un cap clair et ambitieux de décarbonation de son parc automobile : d'abord, la **fin de la vente des voitures particulières** et des véhicules utilitaires légers neufs **utilisant des énergies fossiles, d'ici à 2040**, puis, plus récemment, dans la loi climat, les députés ont **étendu cet objectif aux poids lourds, autobus et autocars neufs**. La France est ainsi le deuxième pays européen après la Norvège à se fixer un tel objectif.

Parce que ce sujet dépasse les frontières françaises, à ces objectifs nationaux s'ajoutent les objectifs européens prévoyant l'interdiction de la vente des véhicules thermiques neufs dès 2035. Si l'on considère que la durée de vie moyenne des véhicules est de 15 ans, la date de fin de vente à 2035 permettrait de **supprimer quasiment tous les véhicules thermiques d'ici 2050**.

Fixer ces objectifs à grande échelle était indispensable pour enclencher irrémédiablement la transition du parc automobile et donner de la visibilité au secteur. Ainsi, la plupart des constructeurs automobiles et des entreprises ont déjà intégré ces objectifs dans leurs annonces. Pour les poids lourds, dans sa feuille de route,

l'Union Transport et Logistique de France a fixé à 2040 la fin de la motorisation à énergie fossile pour tous ses véhicules poids lourds ; à l'échelle européenne, un engagement similaire a été pris par un ensemble de constructeurs de véhicules lourds sous l'égide de l'Association européenne des constructeurs automobiles (ACEA).

Ces objectifs fixés doivent désormais encourager l'offre de véhicules électrique et à hydrogène. Concernant les véhicules particuliers, si le marché automobile a connu une chute historique en 2020, 194.730 véhicules électriques et hybrides rechargeables ont été mis à la route en 2020 en France, soit une évolution de plus de 180 % par rapport à 2019. Par ailleurs, la part des nouveaux bus roulant au diesel a baissé de plus de 21 % en France et le nombre de nouveaux bus électriques a crû de 18,4 % pour atteindre 6 %

« Si le marché automobile a connu une chute historique en 2020, 194.730 véhicules électriques et hybrides rechargeables ont été mis à la route en 2020 en France, soit une évolution de plus de 180 % par rapport à 2019 »

des nouvelles immatriculations en Europe. Les chiffres sur le développement de l'hydrogène est également très encourageant : selon une étude de Bloomberg New Energy Finance parue en mars, l'hydrogène renouvelable pourrait être une solution moins chère que le diesel pour les poids lourds d'ici à 2031.

Derrière ses chiffres encourageants, la France se place en pointe de cette transition. ●



L'AVENIR DE L'AUTOMOBILE, L'ENJEU D'UN VÉHICULE PROPRE ET D'UN NOUVEAU MODÈLE INDUSTRIEL

Marietta KARAMANLI

- Députée socialiste de la Sarthe
- Membre de la commission des Lois
- Secrétaire de la commission des Affaires européennes
- Secrétaire du groupe d'études Véhicules terrestres



Parler de la voiture automobile de demain reste une gageure malgré l'impératif qui s'attache à envisager ce qui doit être fait pour en orienter la conception, la production et l'utilisation. Nous nous plaçons déjà dans la perspective que dans 20 ans la voiture existera toujours et n'aura pas été remplacée par « une » autre chose... Les préoccupations environnementales et le caractère routinier de la conduite automobile pourraient, il est vrai, avoir raison de la voiture mais rien ne permet de l'affirmer.

De façon pratique « l'automobilisation » de masse est en cours ; on annonce 3 milliards de voitures dans trente ans. Un mode de propulsion non carboné, une conduite à mains libres, une assistance connectée numérique, telles sont les caractéristiques des voitures annoncées. La prudence est de mise tant il y a déjà environ 10 ans

en cours et dont les impacts nous concernent fortement comme producteurs historiques de voitures. Selon une récente note du conseil d'analyse économique, l'industrie automobile qui employait en France 210.000 salariés (INSEE) à temps plein en 2017 et réalise environ 16 % des revenus de l'industrie manufacturière¹, est confrontée à des enjeux de compétitivité via des réductions des coûts de production ou des gains de productivité, et devrait faire l'objet d'encouragements à créer des clusters sans frein à l'automatisation.

D'autres voient une évolution beaucoup plus radicale : selon eux l'avenir de l'automobile se fera assez loin du secteur industriel et beaucoup plus près du secteur numérique. L'avantage serait désormais du côté de ce dernier secteur, car la valeur ajoutée de la partie numérique d'une automobile augmentera. Est-ce un hasard si les grands du numérique voire certains producteurs de matériels électroniques s'intéressent tant aux développements en cours et ont des projets de véhicules ? Certains constructeurs historiques pourraient devenir des assembleurs, comme le sont déjà certaines marques chinoises. On le voit, les enjeux sont nombreux et ne sont pas seulement sociaux et environnementaux, mais étaient aussi industriels, économiques et donc politiques.

La crise sanitaire a montré que la question du maintien de la maî-

« Est-ce un hasard si les grands du numérique voire certains producteurs de matériels électroniques s'intéressent tant aux développements en cours et ont des projets de véhicules ? »



on annonçait que la voiture électrique dominerait aujourd'hui... ce n'est pas encore le cas.

Ce qui est visé en tout cas, c'est la neutralité carbone, la tranquillité du conducteur et la sécurité pour tous. De quoi rendre plus attractive la voiture dont le succès depuis plus de cent ans est fondé sur le désir de se déplacer de façon autonome et libre malgré les coûts personnels et collectifs qui peuvent en résulter.

Revenons aux réflexions qui doivent accompagner les mutations

trise d'une partie de la chaîne de la conception à la production de certains biens considérés comme stratégiques pour une population constituait un enjeu. Les évolutions récentes nous montrent que trois éléments sont de nature à influencer sur l'évolution de la voiture en Europe : notre capacité à financer de façon suffisante la recherche et le développement dans le secteur, à mobiliser des fonds pour faire de l'innovation pensée comme une invention qui rencontre le marché, à continuer à produire car c'est en produisant qu'on sait innover...

On le voit, derrière l'enjeu d'une voiture propre et au-delà même de cette évolution nécessaire, est posée la question du modèle industriel Français et Européen. Souhaitons que la voiture à propulsion non carbonée soit l'occasion d'une nouvelle vision de la souveraineté industrielle européenne. ●

1. Keith Head, Philippe Martin et Thierry Mayer « Les défis du secteur automobile : compétitivité, tensions commerciales et relocalisation », les notes du conseil d'analyse économique, n° 58, Juillet 2020

AUTOMOBILE : INCITER ET MODIFIER LES USAGES

Jean-Pierre MOGA

- Sénateur UC de Lot-et-Garonne
- Vice-président de la commission des Affaires économiques
- Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises



L'automobile a-t-il un avenir ? Ma réponse est assurément oui ! D'une part, la voiture demeure un objet apprécié des français qui n'envisagent pas de renoncer à sa possession, celle-ci étant appréhendée comme source d'indépendance et de liberté. D'autre part, l'automobile reste indispensable pour les trajets du quotidien, près de 44 % des français ne disposant d'aucune autre alternative en termes de transport. Mais l'automobile joue également un rôle économique majeur, représentant près de 440.000 salariés en France, aujourd'hui confrontée à de sévères difficultés. Enfin, ce secteur devra affronter le défi environnemental et prendre sa part afin d'améliorer la qualité de l'air et lutter contre le changement climatique.

A cet égard, la dynamique ne peut être "anti-voiture" pour répondre aux défis de la mobilité et à l'enjeu environnemental. Je m'oppose ainsi à deux types de mesures.

Les premières relèvent d'une **fiscalité punitive** qui viendrait fragiliser la filière automobile et alimenter le ras-de-bol fiscal de nos concitoyens. C'est la raison pour laquelle, lors de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2021, je m'étais opposé à la création d'un malus sur le poids des véhicules supérieur à 1,8 tonne qui se cumule avec le malus CO₂ déjà existant, considérant qu'une telle taxe supplémentaire pénalise les constructeurs français - en contradiction avec le plan de soutien à la filière automobile annoncé en mai dernier par le président de la République - et constitue une fiscalité véritablement punitive.

Ma seconde opposition concerne les mesures coercitives visant à limiter voire interdire purement et simplement la circulation des véhicules les plus anciens. Si de telles mesures peuvent être pertinentes pour certaines agglomérations connaissant des dépassements chroniques des normes de qualité de l'air via les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), elles doivent rester pragmatiques afin de ne pas

pénaliser les ménages les plus modestes pour qui, dans des territoires dépourvus de services de transports, la voiture reste la seule solution de mobilité. Il faut donc trouver d'autres leviers incitatifs afin de ne pas uniquement exclure les véhicules les plus anciens mais les faire sortir progressivement du parc automobile, qu'il s'agisse, bien sûr, du malus automobile dont les hausses annuelles doivent toutefois rester incitatives, des primes à la casse, du bonus automobile et de la prime à la conversion (les efforts budgétaires au profit de ces deux dernières dispositions - qui doivent encore monter en puissance - diminuant de 16,67 % en 2021 !), ou encore du retrofit afin d'installer des filtres à particules.

Mais davantage que les modifications techniques des véhicules existants, ou les durcissements des normes qui s'appliqueraient aux seuls véhicules neufs, il est également nécessaire de **changer nos comportements** afin de modifier l'utilisation du parc dans son ensemble (covoiturage, autopartage, voies réservées, etc.). Une étude de la DRIA, du Stif ainsi que de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France considère ainsi qu'une hausse de 27 % du taux de remplissage des véhicules réduirait de 20 % le nombre de voitures sur les routes. Il semble, enfin, indispensable d'encou-

« La dynamique ne peut être "anti-voiture" pour répondre aux défis de la mobilité et à l'enjeu environnemental »



rager le développement des technologies les plus prometteuses (hybride, moteur à hydrogène, etc.) en prenant mieux en compte l'ensemble du cycle de vie d'un véhicule (origine de la distribution d'électricité, recyclage des batteries, etc.). ●

UNE MOBILITÉ INNOVANTE ET PLUS VERTUEUSE

Jean-Marc ZULESI

- Député LaREM des Bouches-du-Rhône
- Membre de la Commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- Membre du conseil d'administration du Fonds pour le développement de l'intermodalité dans les transports
- Membre du conseil d'administration de l'AFITF
- Rapporteur sur la thématique « Se Déplacer » du projet de loi Climat & Résilience



Depuis 2017 et les Assises nationales de la mobilité, le développement d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement est au cœur de notre action. D'abord en 2019, avec la loi d'orientation des mobilités (LOM) et aujourd'hui avec la loi Climat & Résilience, nous posons dans la loi les bases de la mobilité de demain : plus vertueuse, basée sur l'innovation et plus adaptée aux besoins de nos concitoyens.

En 2040, les véhicules neufs fonctionnant aux énergies fossiles ne seront plus commercialisés. Dans la loi Climat & Résilience, nous venons de voter un nouveau palier afin que d'ici au 1er janvier 2030, les voitures particulières émettant moins de 123g de CO₂/km selon la norme WLTP représentent au moins 95 % des ventes de voitures neuves. Parce que le changement passe par des engagements forts dans le temps, nous avons rehaussé la trajectoire de verdissement des flottes professionnelles de l'État, des collectivités territoriales et des entreprises. Le taux de 30 % d'incorporation de véhicules à faibles émissions, en vigueur à

partir du 1er juillet 2021, est rehaussé à hauteur de 40 % en 2025 et 70 % en 2030.

Face au défi climatique, le secteur de l'automobile a engagé sa transformation. Les constructeurs se préparent et beaucoup ne produiront plus que des voitures hybrides ou entièrement électriques avant même le premier jalon de 2030. Les filières se réinventent et font du reconditionnement automobile un nouvel axe de développement : Renault a par exemple commencé à convertir son usine de Flins en un site dédié à l'économie circulaire. Sur ce sujet, le rétrofit a toute son importance : cette nouvelle filière permet de transformer son moteur à énergie fossile en moteur électrique. La prime au rétrofit électrique, jusqu'à 5 000 €, accompagne son développement.

La transformation de l'automobile passe par la création de nouvelles filières scolaires mais aussi par la formation des salariés, car les nouveaux besoins impliquent de nouvelles compétences. Recyclage, ouverture des données de mobilités... La transformation de la filière se fait à tous les niveaux : une plus grande connectivité des véhicules implique l'arrivée massive de data dont l'analyse va contribuer à accélérer la métamorphose du secteur.

À ce titre, le plan de relance contient plusieurs mesures d'accompagnement : un fonds de modernisation de la filière automobile doté de 600 M€ ; un fonds de soutien à la recherche et développement crédité de 150 M€ en 2020 et en 2021. Pour les consommateurs, la prime à la conversion de l'État offre jusqu'à 5 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable neuf ou d'occasion, un

« La transformation de l'automobile passe par la création de nouvelles filières scolaires mais aussi par la formation des salariés, car les nouveaux besoins impliquent de nouvelles compétences »

montant qui peut doubler en cumulant au bonus écologique et aux aides des collectivités. De plus, un microcrédit véhicules propres d'un montant de 5 000 €, cumulable avec le bonus écologique et la prime à la conversion, vient d'être annoncé.

La transition vers l'électrique ne pourra se faire sans un réseau de bornes de recharge adapté. Dans le cadre du plan de relance, 100 millions d'euros sont dédiés au développement des bornes de recharge rapide sur le réseau routier national. Pour aller plus vite, nous venons de voter le développement plus massif de bornes dans les aires de repos, les parkings publics et les copropriétés. L'électrique est une solution. Toutefois, ne négligeons aucune énergie décarbonée car la mobilité de demain passera aussi par un mix énergétique vertueux.

Notre pays est riche de l'excellence de ses filières automobiles. Sachons accompagner nos concitoyens et nos industries sur le chemin de la mobilité durable. Un mouvement vertueux s'est enclenché, regardons l'avenir avec optimisme. ●



MISSESSIONS NOTIFICATIONS EFFECTS



Sommaire

- 30 Gouvernement
- 34 Parlement
- 34 Collectivités d'Outre-mer
- 35 Conseils départementaux, communes, préfecture de police de Paris
- 36 Préfectures
- 39 Parti politique
- 39 Autres mouvements

LE TROMBINOSCOPE

INSTITUTIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES EUROPÉENNES

VIENT DE
PARAÎTRE

En coopération avec

EPAD

EUROPEAN PUBLIC AFFAIRS DIRECTORY

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT
QUOI AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

15 000 CONTACTS

Institutions européennes :

Parlement
Conseil
Commission
Cour de justice
Banque centrale
Cour des comptes
Agences et autres organismes européens

Affaires Publiques à Bruxelles :

Associations professionnelles
ONG
Bureaux de représentation des régions
Entreprises
Think-Tanks
Médias ...



bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex-France - Fax : 03 27 61 22 52

☐ Je commande le Trombinoscope de l'Union européenne / EPAD 2021
au prix de 280 € HT soit 295,40 € TTC (TVA 5,5 %).

Paru en février 2021, édité en anglais

OFFERT : Frais de port + accès illimité pendant un an à la base de données Europe du site Internet du Trombinoscope

☐ M. ☐ Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

☐ Chèque ☐ Mandat ☐ Carte bancaire Visa / Mastercard

N°

Validité

Cryptogramme (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

☐ Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

REV21

MÊME S'IL EST ISOLÉ, NOUS ARRIVERONS JUSQU'À LUI.

La santé est un droit fondamental.
Rien ne nous empêchera de le défendre, partout dans le monde.



**LA SANTÉ
AVANT TOUT**

Faites un don sur
medecinsdumonde.org

